



Projet de port de Plaisance de Fourques

Contribution de France Nature Environnement Occitanie-Méditerranée

Monsieur le commissaire enquêteur,

Tout d'abord, FNE Ocmed interroge l'utilité de mener un tel projet, coûteux pour les finances publiques, sans garantie que les impacts économiques soient importants, et disposant d'inconvénients environnementaux majeurs pour l'eau, les émissions de gaz à effets de serre, ou encore la préservation des terres agricoles.

En tout état de cause, le projet présenté en enquête publique pose plusieurs problèmes sur les questions liées à l'eau, qu'il convient de résoudre avant de l'autoriser :

- La méthode de **compensation de la zone humide** qui va être détruite n'est pas précisée dans le dossier. Le projet ne peut pas être validé sans mesure compensatoire pour la perte de cette zone humide. La replantation d'une rypisilve n'est pas une mesure compensatoire de destruction de zone humide, parce qu'il ne s'agit que de compenser la fonctionnalité écologique de la zone humide, et non ses fonctions hydrologiques.

- Il y a une inquiétude majeure concernant les effets du creusement du bassin sur la présence d'une nappe affleurante « *Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire et alluvions du Bas Gardon* ». Cette nappe est stratégique pour l'alimentation en eau potable. L'enjeu est majeur pour les populations locales. Il convient de s'assurer de l'absence d'impact du projet sur **la nappe affleurante**.

- Il convient de maîtriser les incidences de la création de ce bassin sur les eaux fluviales (**effet de réchauffement des eaux**, rejets, baisse de la qualité des eaux).

Certains acteurs consultés estiment que le projet n'est pas compatible avec les objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée et le SAGE Camargue Gardoise.

Les éléments de réponse apportés par le porteur de projet ne répondent pas aux inquiétudes sur ces sujets. Sans réponse sur ces sujets, il faudra rechercher d'autres solutions telles qu'une meilleure optimisation des ports déjà existants, ou abandonner le projet.

En outre, le projet ne présente **pas de bilan sérieux des émissions de gaz à effet de serre**, et la question de la **gestion des déblais** reste entière.

Enfin, l'estimation des coûts du projet ne prennent pas en compte les coûts d'entretien de l'infrastructure, qui seront probablement très importants, notamment des dragages à prévoir régulièrement, ou l'utilisation des agitateurs, l'entretien des pontons, leur renouvellement...

FNE Occitanie-Méditerranée

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement - Agréée pour la protection de l'environnement
39 rue Jean Giroux 34080 Montpellier - contact@fne-ocmed.fr - 04 99 23 90 40 - www.fne-ocmed.fr

L'entretien des ports de plaisance peuvent constituer des gouffres financiers pour les collectivités locales.

FNE Occitanie-Méditerranée vous invite donc à rendre un avis défavorable.

Romain ECORCHARD,
chargé de mission
p. FNE Ocmed



FNE Occitanie-Méditerranée

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement - Agréée pour la protection de l'environnement
39 rue Jean Giroux 34080 Montpellier - contact@fne-ocmed.fr - 04 99 23 90 40 - www.fne-ocmed.fr